



Union
syndicale
Solidaires

Toulouse le 4 novembre 2020

Nouvelle activité partielle à l'UES Dépêche du Midi

Pas de péril en la demeure, mais pas de cadeaux de la direction

« L'activité partielle doit être le reflet de notre baisse d'activité », a déclaré Frédéric Touraille, représentant de la direction lors du CSE extraordinaire de l'UES Dépêche, ce mercredi 4 novembre sur le sujet de l'activité partielle mise en place unilatéralement à compter du 9 novembre prochain. Une affirmation dont la justification n'a pas été bien étayée. Après deux heures et demie de débat, tout au contraire, les élus du SNJ sont plus que jamais convaincus que cette affirmation doit être inversée : c'est la direction qui va bel et bien faire baisser artificiellement certaines activités au sein de l'UES Dépêche pour justifier un nouveau recours à de l'activité partielle... et réaliser ainsi des économies à hauteur de celles qu'elle avait programmées dès la troisième semaine de septembre où elle évoquait déjà une mise en activité partielle à 80% de tous les salariés.

Parmi les seuls sujets de satisfaction : un meilleur partage de l'activité partielle (c'était le moins qu'on attendait), un 13^e mois qui ne sera pas impacté (la direction a confirmé ses propos d'un précédent CSE), et la mise en activité partielle à 100% des journalistes pigistes du Midi-Olympique, déjà privés de travail depuis plusieurs jours et dont certains n'avaient déjà pas repris à 100%. Les élus du SNJ ont par ailleurs proposé que les journalistes rémunérés à la pige (hors Midol) et dont l'activité peut être amenée à baisser à plus de 80% (c'est déjà le cas pour les pigistes de sport ou de culture) bénéficient d'une indemnisation de chômage partiel à hauteur de leur réelle activité. La direction dit étudier cette solution.

Sinon, la direction refuse à nouveau de compenser la future indemnité d'activité partielle à hauteur de 100% du salaire net (l'abondement n'est pourtant que de 3% pour elle). La direction refuse toujours de rendre les jours RTT dont elle a indûment privé les journalistes en activité partielle depuis le début de l'année, et s'apprête à priver les journalistes DDM et du Midol de 4 RTT d'ici la fin de l'année. Cette double peine (baisse de la rémunération et privation de jours RTT), la direction entend la poursuivre alors que ses engagements à faire respecter un temps de travail basé sur 80% de 35 heures sont bien légers. On voit mal comment la hiérarchie de la rédaction, qui ne l'a pas fait jusqu'ici, va se mettre désormais à faire respecter un temps de travail des journalistes (tous concernés par la nouvelle activité partielle à 80%) selon des horaires à respecter scrupuleusement (4 jours par semaine seulement et pas plus de 7 heures par jour) sous peine de fraude au chômage partiel ou de recours pour travail dissimulé.

La direction a affirmé qu'elle donnerait des directives légales concernant le télétravail : d'une part tous les journalistes qui peuvent être mis en télétravail doivent l'être durant le confinement. D'autre part, tout journaliste en télétravail doit recevoir par écrit, à titre individuel, les plages horaires de travail qu'il a journalièrement obligation de respecter.

Bref, la direction n'a pas concédé grand-chose et ne veut pas faire beaucoup de cadeaux à l'approche de Noël. Son attitude montrant implicitement quelle veut finir l'année 2020 sur un résultat positif effectué sur le dos de salariés qui ont consenti depuis le début de l'année beaucoup d'efforts peu récompensés.

Face aux décevantes fins de non-recevoir de la direction, les élus du SNJ vous incitent vous aussi à ne plus faire non plus de cadeaux à une entreprise qui est loin d'être en péril.

SNJ section Dépêche Tél., rép : 05.62.11.35.04. e-mail : snj.ddm.midipyrenees@gmail.com